

Le 17 JUILLET 2003

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 JUILLET 2003

Le conseil municipal s'est réuni le 15 JUILLET 2003 à 20 H 00 en session ordinaire sous la présidence de M. PELLAT Fernand, Maire.

Absents excusés: BOUVERON Bernard (procurat ion à Marie-Claude MECHLING)

Absent : BORIES Christophe.

Secrétaire de séance : Annie GINOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

L'entreprise CHEVAL a entamé les travaux d'eaux potable sur la route de l'école privée .

Les eaux pluviales de l'école, des maisons COTTANCE et BEDDAR seront récupérées dans le réseau communal du côté de l'église.

Une subvention complémentaire est demandée au conseil général.

ECOLE PUBLIQUE

L'entreprise ROSE a consolidé la deuxième parti e du balcon. L'entreprise PONSON interviendra fin août pour la barrière.

Les travaux concernant les sols sont en cours et seront terminés fin juillet.

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme GINOT rend compte de la réunion des affaires scolaires qui a eu lieu à Baternay.

Suite au déficit de la cantine et conformément à l'arrêté préfectoral, la commission propose d'augmenter les tarifs de 2.3%. ACCORD DU CONSEIL

Le bilan de la garderie étant également déficitaire, le conseil valide également l'augmentation de la carte qui passera à 20 € 50 pour 10 heures de garderie.

BATIMENTS PUBLICS

Les permis de construire concernant le marché couvert et le point d'information ont été accordés par les services de l'équipement. Il convient maintenant de mettre en place les marchés.

QUESTIONS DIVERSE S

Félicitations à Gérard ROBERT pour son élection à la présidence des donneurs de sang.

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la séance du 18 juin, il proposait dans le cadre de la signalisation du village de nommer la salle des anciens. Suite à différents entretiens, on pourrait nommer le foyer des anciens « salle J. ROBERT » et la rue qui y conduit « Impasse A. ROBERT. Il conviendrait également dans le même temps de nommer le lavoir « Place L. GERBERT ». Par respect et souvenir pour ces perso nnes qui ont légué leurs biens à la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de M. Joël PIGNAUD, gérant du camping de louer le hangar de la plaine pour le garage mort de caravanes. Accord du conseil pour que le maire discute du montant de la location.

Accord du conseil pour l'achat d'un cadeau à Arnaud SENECLAUZE (futur mari de Delphine GINOT) en remerciement de la mise en place le site Internet de la commune et un cadeau à Jean-Marie. FUSTIER à l'occasion de son prochain mariage

Remerciements de la Drôme à vélo pour le prêt de la salle des fêtes lors de leur passage sur la commune.

Afin d'éviter le stationnement sur les bordures de la CD 67 tout le long du lac de Champos, des merlons de terre seront mis en place.

Un courrier sera fait par Fernand PELLAT au SIABH afin que les travaux de protection des crues sur la Limone et l'herbasse se fassent rapidement.

Les maires des communes traversées par la CD 67 de Champos à St Bonnet de Valclérieux vont rédiger une lettre commune pour la réfection de cette route qui sera transmise au conseil général pour les alerter sur la dangerosité de celle-ci.

Anne-Marie MULLER remplacera Marie Christine GIRAUD à la bibliothèque à compter du 1^{er} septembre prochain en tant que bénévole.

Demande de Guy CHAMPION pour l'élagage des arbres sur le chemin du bois de Bard.

Fermeture de la mairie pour les congés d'été du 4 au 23 août inclus.

Proposition de reconduire la marche du mois de septembre. Accord du conseil.

SEANCE LEVEE A 21 H 45.

INFORMATIONS

Les imprimés de demande de bourse départementale pour l'année scolaire 2003/2004 sont disponible en mairie.

En raison des nouvelles dispositions de l'arrêté préfectoral N° 03.3167 du 11 juillet 2003 relatif aux limitations des prélèvements d'eau, il convi ent pour chacun de respecter les dispositions suivantes pour la commune de Charmes sur l'Herbasse :

L'arrosage par aspersion des jardins, des potagers, des pelouses, des espaces verts, des massifs fleuris, des terrains de golf ou de sport et le lavage des trottoirs et voies **est autorisé de 22 heures à 6 heures le lendemain matin les jeudi et lundi.**

Les prélèvements d'eau à usage agricole effectués par forages profonds (à plus de 20 mètres) **sont interdits les lundi et vendredi.**

Les prélèvements d'eau à us age agricole (hors tour d'eau ou règlement d'arrosage agréés) réalisés dans les nappes phréatiques, dans les sources, dans les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement, dans un canal ou un plan d'eau alimenté par ces cours d'eau ou ces nappes **sont interdits les jeudi, samedi, lundi, mardi .**